

| | |
|---|--|
|  | <p align="center">Gérer la Prévention des Risques Professionnels</p> <p align="center">www.gprp.info</p> |
| <p>Numéro : 16</p> <p>Diffusion : Newsletter septembre 2009</p> <p>Rédaction : 08/09</p> <p>Mise à jour :</p> | <p align="center">Risque « machine »</p> |

Motifs

Dans la fiche actions numéro 14 du mois de juin, nous vous avons invité à définir vos engagements en matière de prévention des risques professionnels dans votre entreprise.

Nous avons attiré votre attention sur le fait qu'il ne fallait pas confondre engagement politique de la direction et plan d'actions. Votre plan d'actions sécurité ne pourra être élaboré qu'après :

- Evaluation des risques,
- Identification des exigences légales.

Bien qu'a priori votre évaluation des risques ait été faite et que vous possédiez un « Document Unique », nous allons consacrer les prochaines fiches à parcourir vos principaux risques. Cela vous permettra, si ce n'est déjà fait, d'actualiser votre D.U.

Actions proposées

Action 1

Evaluez le risque « machine » dans votre établissement à l'aide de la check-list en annexe.

Action 2

Corrigez les non conformités observées et actualisez votre « Document Unique »

En savoir plus

Risque machine (à réaliser par machine ou type de machine)

| QUESTION | OUI | NON | OBSERVATION |
|--|-----|-----|-------------|
| Toutes les parties mobiles sont-elles protégées ? | | | |
| Les carters de protection sont-ils suffisamment résistants et correctement fixés ? | | | |
| Les carters de protection sont-ils compatibles avec le travail à réaliser et permettent-ils une maintenance et un nettoyage aisé ? | | | |
| Les systèmes d'arrêt d'urgence sont-ils facilement accessibles ? | | | |
| Les organes de commande sont-ils bien visibles et bien localisés de manière à limiter les risques de mise en marche accidentelle ? | | | |
| La machine est-elle équipée d'un interrupteur principal permettant sa consignation ? | | | |
| Les carters mobiles sont-ils asservis à l'arrêt de la machine ? | | | |
| Lors de son installation, la conformité de la machine a-t-elle été vérifiée par un organisme agréé ? | | | |
| Des consignes d'utilisation, d'entretien et de maintenance ont-elles été établies et sont-elles connues du personnel ? | | | |
| Disposez-vous de la notice du fabricant de la machine ? | | | |
| Les opérateurs ont-ils été formés à l'utilisation en sécurité de la machine ? | | | |
| Les zones de travail sont-elles suffisamment dégagées ? | | | |
| Les espaces entre parties fixes et mobiles sont-ils suffisants ? Absence de risque de coincement ou d'écrasement. | | | |
| L'éclairage des zones de travail est-il suffisant ? | | | |
| En cas d'émanations de vapeurs ou de poussières, des dispositifs de captage efficaces sont-ils en place ? | | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Le niveau de bruit au poste de travail est-il inférieur à 85dB(A) ? | | | |
| Les organes de commande et le poste de travail sont-ils conçus de manière à éviter les postures contraignantes et les efforts trop importants ? | | | |